



## Comité de pilotage n°52

Date : 20/09/2018

### Participant.e.s :

*Elus* : Josselyne Bougard, Annie Morin, Agnès Hatton, Patrick Thevenet, Vincent Beillard, Fernand Karagiannis, Joachim Hirschler

*Habitants* : Gislhain Berchaud, Pascal Denavit, Maguy Ailliot, Blandine Latour, Maia Levasseur, Claire Favre, Frank Discart, Camille Bordenet, Laurent Casals, Lucette Le Grand, Martine Lamande, Corine Gay, France Souquer

**Absent.e.s** : André Oddon, Christine Seux, Michel Gautheron, Isabelle Raffner, David Gourdan, Sabine Girard

**Animation** : Fernand Karagiannis

**Secrétariat** : Ivan Pascaud

## Agenda

---

**DIMANCHE 23 SEPTEMBRE** : Nettoyage des berges

*9h30 au Parking du pont de la route de Die en face de Raspail*

→ **Faire passer l'information au service technique pour la collecte lundi matin**

**VENDREDI 28** : Assemblée Générale de la boule Mousseuse

*18h45 à la Magnanerie*

**VENDREDI 28** : Conseil Municipal

*20h en Mairie*

**SAMEDI 29** : Atelier du futur PLU

*14h -18h salle polyvalente*

Besoin d'un élu pour introduire l'atelier. C'est possible de se caler avec Claire Bonneton et/ou Adeline Mazard en début de semaine.

**VENDREDI 05 OCTOBRE** : Réunion de la commission Association (*ou des associations ?*)

*17h en Mairie*

## Ordre du jour

---

### **Sujet 1** : Intervention sur le stationnement

Les élus ont été interpellés par deux habitants sur la question du stationnement en centre-ville.

Un membre du GAP demande que les décisions prises en GAP soient mises en œuvre et que le marquage au sol Place de la République soit fait.

Il est proposé de relancer la question sur ces thématiques mobilité/stationnement car beaucoup de citoyens nous interpellent et il reste de nombreuses tensions. A noter que le diagnostic du PLU fournit de nouveaux éléments dont il faut tenir compte.

Ce n'est pas simple d'enlever les voitures qui stationnent durablement sur l'espace public (la loi dit 7 jours).

**Le comité de pilotage du 03 mai 2018 avait décidé de ne pas faire le marquage au sol en attendant de voir si d'autres aménagements devaient se faire sur cette place, notamment suite au PLU.**

//////////

**Sujet 2 : Stationnement sur la Grande Rue et la rue Lambert**

Faire une rencontre le vendredi 12 octobre après-midi (afin de permettre aux commerçants de venir) pour discuter du stationnement sur la Grande Rue. Il faut anticiper l'augmentation des commerces, de la fréquentation et du trafic dans la Grande Rue pour ne pas être dépassé.

Il est fait état de fréquents stationnements très longs à l'arrêt minute. Cette place reste nécessaire pour alimenter le distributeur de billets et les clients du tabac. Le garde va, à nouveau, faire de fréquents passages.

//////////

**Sujet 3 : Les chiens hors catégorie - prendre un arrêté pour les tenir en laisse ?**

Le garde demande de prendre un arrêté pour tenir en laisse l'ensemble des chiens.

Même si les personnes présentes reconnaissent une amélioration, il y a encore des incivilités concernant les chiens. Il est donc proposé de faire cet arrêté mais en ne bloquant que le centre du village, les propriétaires devant pouvoir tout de même promener leur animal. Même s'il n'est pas forcément facile de faire respecter ce type d'arrêté, il permettra à tous, y compris aux habitants de se prévaloir de cet écrit. Il est constaté que cela fonctionne plutôt bien sur les bords de Drôme.

**→ On prend un arrêté pour obliger les propriétaires de chiens à les tenir en laisse dans le centre de village**

On pourra faire un message sur la prochaine lettre d'information (en octobre ou décembre)

//////////

**Sujet 4 : Eclairage public – Quelle décision d'ici la fin de la mandature ?**

Le SDED (Service public Des Energies de la Drôme) gère la délégation de service public pour l'électricité de Saillans. Il était prévu de remplacer tout l'éclairage public pour tout passer en LED (diode électroluminescente). A ce jour, il n'y a pas eu de remplacement autre que ceux liés aux travaux faits.

Des devis ont été faits pour envisager de faire ce remplacement avant la fin de la mandature.

Trois tranches ont été définies : Centre du Village, Entrée Ouest et Périphérie pour un total de 338 400 € TTC et une économie de 12 000 € par an. Sit un retour d'investissement de 28 ans. La dépense n'est donc pas envisageable pour cette mandature.

Joachim Hirschler propose d'attendre la fin du contrat avec le SDED pour lancer un appel d'offre et voir si des entreprises privées proposent un meilleur tarif.

Agnès Hatton : « Il faut vérifier que l'on rentre dans nos frais (13000 €) pour l'investissement payé chaque année au SDED. »

Propositions complémentaires concernant :

Le cheminement du jardin public

**→ On laisse tomber le cheminement du jardin public mais on demande au SDED plutôt un devis pour le chemin des écoles**

Parkings du Rieussec et Tourtoiron

**→ On laisse Tourtoiron en suspens mais on demande un devis pour l'éclairage du parking de Rieussec (en même temps que la réhabilitation) et pour le passage à gué (système solaire)**

**→ On demande un devis pour une extension de l'éclairage du pont à hauteur des escaliers de la descente sur la Drôme**

- La Daraise, la rue du Docteur Hilaire, la rue des Remparts, le pont, le point I restent éclairés. Faire un devis pour isoler le réseau du point I (ou mettre en photovoltaïque) afin de laisser seulement le point I éclairé et éteindre les autres points
- Il faut anticiper la sortie de la demande de délégation de service public et se renseigner sur les modalités – voir avec la secrétaire générale

La décision concernant les travaux en 2019 se fera en même temps que le vote du budget. Intervention du public : « Le radar pédagogique du point I ne fonctionne toujours pas. »

//////////

#### **Sujet 5 : La poste – questionnaire**

Il y a eu une rencontre avec la poste au mois d'août.

La poste fermera à plus ou moins long terme.

Trois possibilités d'évolution :

- Un agent municipal reprend 90% du service
- La MSAP (Maison de Service Au Public) reprend le service
- Un commerçant reprend 70% du service
- Un facteur guichetier comme dans la commune de Saôu

Une enquête va être mise en place pour mieux connaître les besoins et l'utilisation réelle des services de la poste. Le questionnaire devrait permettre de répondre à 2 questions : *Qu'est ce qu'on vient faire à la poste ? Combien de temps on y passe* »

Pour la mettre en place, on a besoin que des volontaires (élus et habitants) s'engagent. Le questionnaire permettra d'avoir des arguments dans la négociation avec la poste.

//////////

#### **Sujet 6 : Linky – Quelle suite donner au contentieux ?**

Le préfet a demandé à la commune de retirer sa délibération concernant l'interdiction des compteurs Linky dans la commune avant septembre 2018. Prenant en compte le choix fait lors de la consultation des habitants, les élus ont décidé de maintenir la délibération. Il y a donc une forte présomption de contentieux. Comment préparer la défense ? Se fait-on accompagner par un cabinet d'avocat ? Die prépare sa défense elle-même.

Le devis d'un cabinet d'avocats de Paris qui suit de nombreuses communes sur cette problématique est de plus de 2000 € HT pour la seule rédaction du mémoire écrit. Il faudrait y ajouter des coûts de transport, représentations...

A ce jour, toutes les communes se sont vues condamnées en première instance. Les juges ne se déjugeront pas ; il n'y a donc pas d'enjeu sur la première instance. La commune peut rédiger son mémoire seule, tout en se rapprochant de Die, pour mutualiser la procédure.

En appel, des décisions faisant jurisprudence auront certainement été prononcées. Selon les décisions, les élus décideront de se faire représenter par un avocat ou non.

Par contre, il faut être attentif pour que cette délibération n'empêche pas l'ouverture de la maison médicale.

- La commune attend la notification de contentieux pour réagir. On ne sollicite pas d'avocat pour le tribunal administratif. Le recours à un cabinet d'avocat dans un deuxième temps sera discuté par la suite

//////////

#### **Sujet 7 : Arpentage SNCF – Information**

Il s'agit de récupérer l'ensemble du foncier (pas le bâti) qui appartient à Réseau Ferré de France (RFF) pour en faire un parking d'une capacité de 80 à 85 places.

La proposition de vente faite par RFF est de 1 €/m<sup>2</sup>. La commune ayant dû payer 2 arpentages, et suite à une première proposition faite par RFF, la commune a fait une contre-proposition à 0,30 € le m<sup>2</sup>. Il faudra en plus ajouter une barrière pour sécuriser l'accès à la voie (devis à 10 000 €).

Concernant le bâti, un projet est en construction avec « Gare et Connexion » pour créer une activité économique en réaménageant la gare. Ce projet pourrait être subventionné à 75% par la région et 25% par la SNCF mais avec une forme de rétrocession par le paiement d'un loyer sur 10 ans. Le loyer sera fixé selon les situations des différentes gares.

//////////

**Sujet 8 : Les cloches de l'église :** niveau sonore et demande d'arrêt nocturne

Deux types de sonneries : civile et religieuse. La sonnerie du matin (l'Angélus) gêne des gens (60 coups). Côté technique, il n'est pas possible de baisser l'intensité de la cloche.

L'Angélus est de la compétence ecclésiastique, les représentants de la Paroisse proposent de réduire la durée de l'Angélus mais pas de le supprimer.

Pour les sonneries (1/4 ; 1/2h....), elles relèvent de la commune. De par la loi, le maire ne peut pas s'opposer à ces sonneries, sauf pour des motifs tenant à l'ordre public ou lorsque la vétusté du clocher en rendrait l'usage dangereux pour la sécurité publique. Ce n'est pas le cas à Saillans.

**→ L'Angélus sera réduit (celui de Saillans étant particulièrement long) de quelques coups**